L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 13 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

IX—Suite.

—Eh! qui vous parle de vol? fit le magistrat. Il est évident pour nous que le crime commis par vous procède, non pas d'une tentative de vol, mais sans doute d'un sentiment de vengeance...... peut-être encore avez-vous tenté d'étouffer quelque secret dangereux pour votre honneur ou pour celui de votre famille.....

Pendant que le juge parlait, Lucien avait relevé la tête. Ses yeux s'étaient ouverts et examinaient attentivement le visage du magistrat. En vérité, il semblait que ce fut l'accusé qui cherchât à lire sur la physionomie de son accusateur les pensées que cachaient des réticences calculées.

M. de La Roseraie, en supposant au meurtre un mobile purement moral, croyait avoir fait un coup de maître. Ecarter toute supposition de cupidité honteuse lui semblait le seul moyen de provoquer un élan de franchise.

L'homme qu'il voyait devant lui appartenait à une grande famille, honorable entre toutes. Peut-être existait-il dans le passé quelque mystère dont Lucien, par respect pour la mémoire de son père, avait voulu effacer à jamais la dernière trace. Le crime prenait alors une couleur quasi-romanesque, et l'aveu en était d'autant plus facile.

—J'attends votre réponse, fit le juge.

De la même voix, sans inflexion, qui résonnait monotone et lente, Lucien de Pretz dit:

—Monsieur, il existe en effet, dans tout ceci, un mystère; je le reconnais moi-même. A l'heure où le crime dont vous parlez a été commis, j'étais, comme j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer, seul, songeant au bonheur qui m'est réservé et à l'affection que me témoigne M. de Versannes, le meilleur ami de mon père. Voici que tout à coup je suis mis en état d'arrestation et qu'un magistrat, dont je me plais d'ailleurs à reconnaître la parfaite courtoisie, m'interroge au sujet d'un assassinat dont j'ignore les moindres circonstances; je ne connais même point encore le nom du malheureux qui aurait été l'objet de cet attentat......

Ici, Lucien s'arrêta, comme s'il eût attendu une réponse à cette question indirecte.

Du geste, M. de La Roseraie l'engagea à poursuivre.

—Vous m'avez dit, si ma mémoire est fidèle, que la victime elle-même m'aurait désigné pour son assassin......

Même jeu. Le juge ne répondit pas.

—Or, acheva Lucien, dont le sang-froid ne se démentait pas un seul instant, je n'ai point commis le crime dont on m'accuse, ma conscience est nette; je vous répète donc qu'il y a là un mystère qui effrayerait tout autre que moi. Mais fort de mon droit, confiant dans la sagesse des magistrats qui deviendront eux-mêmes mes défenseurs et sauront découvrir la vérité au milieu des ténèbres où elle se cache, je considère mon arrestation comme un de ces accidents auxquels tout homme est exposé...... et j'attends patiemment......

M. de La Roseraie eut un léger frisson intérieur:

—Est-ce que d'aventure, cet homme ne serait pas coupable?

Telle était la pensée qui avait traversé son esprit. Quelle déception si, à la place d'un criminel de haut ton, d'un nom retentissant, le magistrat allait rencontrer tout à coup quelque misérable bandit!

Mais il chassa rapidement cette idée. Lucien de Pretz était un habile. Mieux valait cela. Plus dure serait la lutte et plus grand serait l'honneur d'avoir triomphé.

Comprenant d'ailleurs qu'en présence d'une fermeté encore entière, le plus sage était d'attendre qu'elle s'émoussât, grâce aux péripéties de l'instruction elle-même, il résolut de couper court à un interrogatoire qui ne paraissait devoir lui fournir aucune lumière: il sonna donc et l'un des gendarmes parut à la porte.

—Les agents de la sûreté sont-ils arrivés? demanda M. de La Roseraie.

—Oui, monsieur le juge.

—Combien sont-ils?

—Trois.

—Faites entrer l'inspecteur.

Le gendarme fit volte-face, sortit, et un instant après rentra, accompagné d'un agent en bourgeois, à la figure ronde, presque joyeuse, et dont la physionomie paraissait au premier abord, plus bonasse qu'intelligente.

—Vous avez deux voitures, monsieur Blot? demanda le magistrat.

—Oui, monsieur le juge.

—C'est bien......

Puis se tournant vers Lucien:

—Nous allons d'abord nous rendre chez vous pour procéder à une perquisition.

Lucien s'inclina.

—Puis, continua plus lentement M. de La Roseraie en appuyant sur les mots, nous nous rendrons sur le théâtre du crime pour vous confronter avec votre victime.

—Monsieur, dit Lucien, voudriez-vous me permettre de vous adresser une question?

—Laquelle?

—Auriez-vous l'obligeance de me dire où le crime a été commis?

M. de La Roseraie eut peine à réprimer un tressaillement de surprise.

Cependant il se contint et répondit froidement:

—Vous serez fixé à cet égard avant qu'il soit longtemps. Veuillez écouter la lecture de votre interrogatoire et le signer, si vous le jugez convenable.

Le greffier lut les demandes et les réponses exactement transcrites.

Lucien parut n'apporter qu'une attention distraite à cette formalité et signa sans hésitation.

M. de La Roseraie donna l'ordre aux gendarmes de garder le prisonnier, pendant qu'il s'enfermait avec l'inspecteur.

L'entretien de M. de La Roseraie avec l'agent Blot fut de courte durée:

—Conformément aux instructions du parquet, dit l'inspecteur, deux de mes agents sont installés depuis six heures du matin dans l'appartement de M. de Pretz, avec ordre de ne pas perdre de vue les deux serviteurs qui s'y trouvent. En même temps, deux autres sont au Bré, pendant que mes meilleurs limiers battent le pays environnant pour recueillir des indices.

—Allez, dit M. de La Roseraie. Je vous rejoins dans un instant.

Il sortit de son cabinet, se dirigea vers le parquet du procureur impérial, puis reparut bientôt accompagné d'un substitut.

Quelques instants après, deux voitures dont l'une renfermait les magistrats, et l'autre l'accusé gardé par trois agents, quittaient le Palais de Justice, se dirigeant vers les boulevards intérieurs.

A peine M. de La Roseraie eut-il quitté son cabinet, laissant son greffier classer ses notes, que la porte s'entr'ouvrit, livrant passage à Desmares, le reporter de l'*Argus*.

Le greffier lui adressa un sourire d'intelligence.

—Eh bien? demanda le journaliste.

Le greffier donna rapidement quelques détails, bien entendu sans lui communiquer aucune pièce.

Desmares écouta silencieusement:

—C'est bien drôle! dit-il seulement en manière de conclusion.

Puis, se levant:

—Je retourne au Bré, fit-il. Quel est l'inspecteur chargé de l'affaire?

—Blot......

—Un malin! Eh bien, je parie un déjeuner qu'il fera fausse route, ou plutôt non, je vous invite à dîner pour demain, et là je vous raconterai l'histoire..... si je l'ai découverte.

Les deux jeunes gens se serrèrent la main, et Desmares, sautant dans la voiture qui l'attendait, se fit conduire à la gare Saint-Lazare.

X.

L'appartement de Lucien de Pretz était situé au premier étage de la maison de la rue de Choiseul, formant l'angle du boulevard des Italiens. Il ne présentait point les allures fantaisistes qui, au dire des curieuses, donne un si grand attrait au logis des célibataires.

Détail intéressant, et qui complétait cette physionomie déjà bizarre en elle-même, la demeure habituelle du viveur était une sorte de temple où nul ne pénétrait, pas plus le compagnon de débauche que la femme facile.

Pour les gaîetés bruyantes, pour les déjeuners de garçon, il avait, rue de la Victoire, entre cour et jardin, un rez-de-chaussée, élevé sur sous-sol, qui était ouvert à tout venant.

De plus, petite maison coquette et sentant son Louis XV d'une lieue, située au près du parc d'Issy.

Rue de Choiseul, M. de Pretz ne recevait que les courtiers d'agents de change, les hommes de finance, parfois quelque visite de personnage sérieux cherchant à l'intéresser dans une affaire à bénéfices certains. Le mobilier était riche, mais d'une remarquable sévérité. Le chêne, le bois des îles ou l'ébène y encadraient des tentures de couleurs sombres. La chambre à coucher était violette, toute de velours.

A première inspection, rien ne semble témoigner d'un goût plus *distingué*, et cependant, pour le véritable observateur, peut-être cette sévérité même eût-elle prêté à quelque critique. Elle sentait le parti-pris. L'ordre qui régnait dans ces pièces à façons graves était en quelque sorte excessif. Des tableaux de l'école espagnole faisaient trop nettement pendant aux sérieuses conceptions de l'art anglais. Les faïences de Delft étaient trop symétriquement posées, et les panoplies paraissaient menaçantes, tant les armes étaient fourbies et garnies de leurs accessoires.

L'homme semblait jeune, le logis était vieux, mais de cette vieillesse sans rayons du passé qui semble n'avoir pas vécu de la vie commune. Tout révélait une tête présente et un cœur absent. Tout était choisi. Mais tout était cherché. Ce portrait était fait un cadre. Il voulait que tout concourût à un même but, que tout en lui s'éclairât d'une même lueur, du même reflet quasi monastique. Il semblait qu'au sortir de ses éclatantes débauches il eût besoin d'ombre et de silence.

Il rentrait là.

Toujours seul.

Ce logis tenait du cloître et de la prison. Aux portes, des bourrelets d'un système nouveau et qui ne laissaient pas une fente; aux trous des serrures, des fermoirs qui retombaient automatiquement. Sous les pieds, des tapis qui étouffaient le bruit des pas; aux murailles, des capitons qui assourdissaient la voix.

Deux êtres habitaient l'appartement.

Parlons du premier.

C'était un nègre, remplissant la double fonction de domestique et de valet de chambre.

On le nommait Kédâs: il était sourd-muet de naissance.

D'où il venait, à quelle peuplade il appartenait, comment enfin il se trouvait au service de Lucien, c'est ce que la suite de ce récit nous apprendra.

C'était le nègre dans toute l'exagération de sa laideur typique: le nez épaté s'écrasait au-dessus de lèvres énormes; le front fuyait sous des cheveux noirs et crépus, et de chaque côté de la tête, de larges oreilles formaient éventail. Les yeux, dépourvus de cils, semblaient de grosses boules d'ivoire à taches noirâtres.

Kédâs était un disgracié dans toute la force du terme: rien dans sa physionomie ne décelait l'intelligence. Toujours immobile, rarement assis, il semblait une de ces idoles indiennes que rien ne trouble sur leur base de granit. Le monde extérieur paraissait ne point exister pour lui.

Instrument défectueux dont aucune corde ne vibrait, il était en dehors de la vie, et son œil terne ne cherchait point à percer l'ombre dont il était enveloppé. Etant sourd, rien du dehors ne venait jusqu'à lui. Etant muet, rien de lui n'allait au dehors. S'il y avait pensée, ce qui était douteux, il y avait à coup sûr résorption.

Kédâs était grand, gros et flasque. Il paraissait triste, étant surtout indifférent à tout et à tous.

Etait-il susceptible de dévouement et d'affection, nul n'aurait pu le dire. Il obéissait: c'était tout.

Il exécutait les diverses obligations de son service, sans hâte, demain comme aujourd'hui, comme hier.

Tout le jour, il se tenait dans l'antichambre, les yeux fixés sur un cadran adapté aux timbres des sonnettes, et qui lui indiquait si l'appel venait de l'extérieur ou de la chambre de son maître. Ce dernier cas était rare. Nous expliquerons pourquoi tout à l'heure.

Si, au contraire, c'était un visiteur, Kédâs ouvrait la porte, puis il indiquait du doigt un pupitre debout, avec plumes, encre et papier. Le nom inscrit, Kédâs le portait dans une seconde pièce, puis revenait. A portée de sa main était un écriteau mobile sur lequel se trouvaient ces indications:

—Monsieur est sorti.

—Monsieur ne recevra qu'à.... heures.

Le blanc était rempli de la main de Lucien tous les jours.

Ceci fait, Kédâs regardait le visiteur avec une telle fixité, ses yeux exprimaient si nettement l'intention de faire exécuter la consigne reçue, que l'homme tournait sur ses talons et se retirait, non sans un certain malaise.

Quand Lucien recevait, Kédâs poussait une porte placée derrière lui et du geste introduisait le visiteur.

Il arrivait parfois cependant que ce visiteur, quoique éconduit, reprît la plume et écrivît quelques mots, après avoir tenté de se faire entendre du sourd. Kédâs recommençait le manège précédent et allait remettre la note à qui?

C'est ce qu'on ne tardait pas à savoir.

Et ici nous devons faire connaître le second personnage, chargé du service particulier, en quelque sorte, intime, de Lucien de Pretz.

Si le nègre causait un effet de surprise mêlé d'une vague appréhension, l'autre personne excitait une sorte d'effroi involontaire.

C'était une femme.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet en au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwège, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent des pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé: il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bases eaux.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour........$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. P. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue du Magasin.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; Geo. C. Hamilton, com.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc.—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DEBBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, 28sept—1m No 25 de la rue Décatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp. 11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Brown, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 aout—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kenison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin, P. Charlet et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET,
16juillet—1an 29 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
F. B. LANDRY, Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE,
30sept—1m. rue Conti, No 30.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Capitaine J. A. Ruiz; commis G. F. Bartley et E. Hébert. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise, Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Fort Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour frêt ou passage, s'adresser au No 46 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
1juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 16 octobre,
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre,
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin). Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRANT, Agent, nov—1an Gallier Court. Lettre H. H. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous.—
	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	20 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres........$150 en or.
Entrepont........36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres........$150 en or.
Entrepont........45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres........$25 en or.
Entrepont........15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
1août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMADI, de Liverpool le JEUDI et faisant scale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 5 30 A. M.
BALTIC, Samedi. 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 25 de la rue Carondelet Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 17 oct. à 8 A. M.
Passage........$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à;
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO........Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA........Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA........Capt. S. F. Philips
Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Phillips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope (1er District,) le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz........$60, en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1an.

Philadelphia via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett....1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie........50
Billet donné à New-York pour toutle voyage..50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1an.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No. 183 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat
— DE LA —
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,036 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		35,363 69
Primes payées		55,800 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	36,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,976 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,523 00	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		88,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,991 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs.
1juil—1f

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. H. ALLEN, Directeur-général. C. E. PAYNE, Agent.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7 ½	"	8 ½	"
9	"	10	"
10 ½	"	11 ½	"
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	2 ½	"
3	"	3 ½	"
4	"	4 ½	"
5	"	5 ½	"
6	"	6 ½	"
7	"	7 ½	"

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.
On and after May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 8 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.
A partir du 23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3 15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre
DEPARTS. ARRIVEES.
Express....7:50 A. M. | Express....9:03 P. M.
Malle....5:50 P. M. | Malle....11:25A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874
DEPART. ARRIVE.
Express....7:50 A. M. | Express....9:03 P. M.
Mail....5:50 P. M. | Mail....11:30 A. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. aoy 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, estreint pour le moment. Les marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 7 heures: le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser aux chefs de ces rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de frêt à .... 5 heures.
1mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel
— DE —
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies........$52,641
Primes de rivières........1,112 5
Total des primes........$53,615 18
En moins—primes non expédiées........35,876 79
Montant net des primes........$17,928 29
A déduire:
Pertes par les incendies—payées........$ 226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts........12,164 98 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées........$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450........$151,233 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie........17,500 00
Prêt garanti par des actions........1,009 00
Actions appartenant à la compagnie........27,550 00
Bons des Etats-Unis........8,000 00
Effets à recevoir........8,226 83
d'abiètes surdem, d'érta ut 8 pour cent d'intérêt........19,350 0
Intérêt........10,442 44
Primes en voie de recouvrement........27,430 86
Effets à recevoir pour primes........200 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier........13,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence........3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement........69,457 50
$355,942

PASSIF.
Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action........$312,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées........17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé........17,938 40
Montant réservé pour pertes non réglées........5,546 60
Salaires non payés........769 11
$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] 1874 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.
Montant reçu de membres assessés sur décès........$54,266
Montant reçu, intérêt et dividendes........2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes........21,180 85
$87,554 34
Montant payé sur 26 décès........$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste........
Loyer et Salaires........10,679 28—$56,129 3
$31,425 [illegible]

PASSIF.
Polices aso "A,"........$5,602 25
Polices aso "B,"........4,276 17—$19,878 4

ACTIF.
En caisse........$8,255 56
Décès payés "non réclamé,"........4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton........7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne........
Banque d'Amérique........
Banque Nationale Mutuelle........
Dû sur assessements en voie de recouvrement........
Meubles de Bureau........
Billets à recevoir........

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie........$485,120 58
Sur risques de mer........88,982 65
Sur risques de rivières........84,394 — $658,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874........166,601 53
Primes remboursées........33,222 73 — 199,824 26
$458,673 65
Plus intérêts........35,365 14
$504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances........$ 45,102 90
Pertes par le feu $161,144 88
Pertes sur mer........57,432 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur........51,427 45 — 270
Dépenses générales........55,250
Taxes........19,420
Commissions........35,550
Réfraction (rebate)........51,494 30 — 476,835 06
Bénéfice net........$ 27,202 73

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse........$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement........92,133 77
Garanties et billets hypothécaires........211,859 84
Effets à recevoir pour primes........12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds........139,516 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions........74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission........9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances........7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp........70,562 77
Autres propriétés foncières........70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement........1,875 70
Compte suspendu........3,070 16
$758,560 68

PASSIF.
Capital........$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874........166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés........6,727 18
Réclamations contre la compagnie........4,293 73 — $677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation........$ 80,938 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation
— DE LA —
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu........$114,562 23
Sur risques de mer........59,281 87
Sur risques de rivières........29,856 86
Total des primes........$202,000 53
Moins primes rendues........2,154 77
Primes acquises........$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu........$45,105 89
Pertes sur mer........42,116 79
Pertes sur rivières........15,476 58
$102,699 07
Réassurances........31,918 79
Réfactions (rebate)........9,523 07
Taxes........7,400 56
Loyer........2,750 00
Dépenses, et profits et pertes........33,614 13
$[illegible]
Réservé pour primes non-terminées........$17,520 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes........0
Comptant........42,428 0
Comptes en voie de collection........18,860 2
Billets recevables........
Prêts sur garantie........60,050 00
Prêts sur hypothèques........41,546 25
Stocks et Bons........5,870 50
Installations de bureaux et meubles........2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc........5,125 43
$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes........2,196
$294,320 59

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire,
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Camors. W. A. Bell H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie........$129,031 46
Primes de mer........24,310 02
Primes de rivières........8,867 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872........42,000 00
Total........$201,200 9
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année........50,125 42
$211,083 63
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie........$64,817 29
Sur les risques de mer........17,695 21
Sur les risques de rivières........15,321 71—100,844 23
$110,239 4
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent........$4,562
Réassurances........13,623 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt........8,446 80
Réservé pour pertes non réglées........20,000 00 — 48,541 94
Bénéfice net........$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse........$50,716 33
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis........204,047 36
Primes en voie de recouvrement........121 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc........2,355 43
Propriété foncière........4,557 63
Billets d'actions (stock notes)........282,226 50
$633,255 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, ce 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé........10 pour cent
Dividende sur le susdit........5
Dividende sur primes remboursées........15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore J. D. Hill,
L. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. O. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Santell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. H. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures de jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt........$334,876
Pertes, dépenses, taxes........$195,858 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent........59,625 54 — 255,516 30
Bénéfice net........$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir........$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement........129,775 71
$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie........$90,384 55
Primes sur les rivières........13,066 58
Primes maritimes........9,042 82
112,493 35
Moins, primes remboursées........2,425 62
$110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie........$22,189 66
Pertes sur les rivières........16,422 12
Pertes sur mer........816 17
$39,427 94
Réassurances........4,569 81
Loyer........2,500 00
Taxes........3,350 35
Réfaction (rebate)........10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt........6,487 20
Réservé pour risques non terminés........27,171 00 — 93,804 35
16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement........6,739 67
Prêts garantis par hypothèque........21,006 13
Effets à recevoir pour primes........12,460 96
Actions, bons et autres obligations........143,596 83
Propriété foncière........5,447 24
Primes en voie de recouvrement........18,100 69
En caisse........27,082 54
$241,424 25

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120........RUE DE LA COMMUNE........120
NEUVIEME ETAT ANNUEL
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu........$60,552 60
Mer........13,829 20
Rivières........59,161 22—$133,604 13
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874........15,746 00
149,349 13
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875........17,200 00
Montant net des primes........
Pertes par le feu........$9,819 84
Pertes sur les rivières........33,341 35—$43,161 19
Réfaction (rebate)........26,334 23
Réassurances........5,699 08
Primes remboursées........1,325 10
Taxes........14,211 50
Casuel........3,170 42
Loyers........5,583 33
Dépenses........15,408 48
$117,598 33
Moins intérêts profits et pertes........20,192 18 — $97,70
Bénéfice net........$34,

ACTIF.
Effets à recevoir........$226,964 43
Mobilier........4,933 92
Actions du Harbor boat........850 00
Bons de la Ville........1,320 00
Actions de la banque de l'Etat........3,600 00
Comptes pour recouvrements net........14,673 51
En caisse........95,100 00
$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER-BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues........$167,128 77
Pertes par incendie sur mer et rivières payées........$34,647 66
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc........
134,581 5
$33,114 1
Total de l'Actif........$704,818 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, B. Katz, Louis Schneider
A. Eime Rader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg,
dan, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nestle,
J. N. Schwars, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwars, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wildermann

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.
Messieurs:
L. Breton, Alph. Walz, E. Larue
A. Jas, V. Rippert, F. Leisy,
A. Granger, J. G. Spor, V. Malgnas,
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard,
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, fr.
H. Salomon, R. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond
Et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1875.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
— DES —
Marchands de la Nlle-Orléans.
104........rue du Canal........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:
Sur risques de feu........$569,621
Sur risques de mer........52,556 10
Sur risques de rivières........55,983 08
Total des primes........$678,160 23
En moins, primes non expirées........121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875........$556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie........$257,344 41
Sur risques de mer........47,782 44
Sur risques de rivières........32,344 65
$337,475 90
Taxes........35,609 58
Réassurances et primes remboursées........28,649 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt........54,930 07
$454,260 67
Profit........$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières........$282,814 42
Bons de la ville........216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres........73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages........227,279
Effets à recevoir........88,917
Primes en voie de recouvrement........94,404
Bons de l'Etat........650
Actions d'assurance........19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp........19,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association........2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall........8000 00
En caisse........106,587 29
$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
— DE LA —
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie........$201,308 80
Primes de mer........42,344 83
Primes des rivières........112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées........276,127 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie........$69,347 66
Sur risques de mer........15,447 22
Sur risques de rivières........55,553 91—$140,348 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c........73,706 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital........$62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir........$63,674 01
Prêts sur bons et hypothèques........55,943 32—$99,617
Prêts sur actions, sur demande........17,429 58
Argent en banque........52,089 98—200,529 54
Propriétés foncières........115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres........153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c........37,814 11
Total de l'actif........$510,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke.
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 75

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes........$ 643,721
Tiré en sus........
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........600,000
Autres actions, bons et hypothèques........17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve........33,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat........8,819
Local de la banque........7,902
Autres Propriétés foncières........2,721
Mobiliers et installations........13,063
Dépenses Courantes........4,972
Taxes payées........4,744
Primes........73,414
Echanges pour le Clearing House........37,978
Billets d'autres Banques Nationales........11,578 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels........1,872 93
Espèces........15,195 77
Billets Legal Tender........254,000 0
$1,604,723 [illegible]

PASSIF.
Capital payé........$ 600,000 0
Surplus........11,853
Escompte........3,656
Change........3,898
Intérêt........1,317 97
Circulation Nationale non rachetée........519,000 0
Dividendes non-payés........732
Dépôts Individuels........557,915
Chèques Certifiés........7,515 09
Dû à des Banques Nationales........1,639
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat........973
$1,604,723 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact: P. POURSINE, E. S. KEEP, A. WIS

BILAN
— DE LA —
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes........$783,275 67
Tiré en sus........1,242 3
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........300,000
Bons des Etats-Unis en caisse........100,000 00
Autres actions et Bons........26,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat........60,627
Dû par d'autres banques nationales........7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat........1,251
Propriété foncière, mobilier et installations........5,900 67
Dépenses courantes et taxes payées........11,163 3
Primes payées........60,000 0
Echanges pour le Clearing-House........104,518 35
Billets d'autres banques nationales........8,973 92
Petite monnaie (y compris les nickels)........641 0
Espèces........27,673
Billets Legal Tender........110,110
Total........$1,581,460

PASSIF:
Capital payé........$300,000
Surplus........27,000
Autres profits non partagés........37,035
Billets de banques non rachetés........268,995
Dividendes non payés........240 9
Dépôts individuels........$993,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande........600 00
Chèques certifiés........11,912
Chèques de caissiers non payés........24,637 —1,036,142 33
Dû à d'autres banques nationales........12,952 32
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat........3,869 52
Total........$1,581,460 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier
Signé ce .... ardevant moi, ce 8 octo bre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E CAIN, H. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
— DU —
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872........$183,073
Primes sur les Risques de feu........$120,490 18
Primes sur les Risques de rivières........22,511 44
Primes sur les Risques de mer........33,723 19
Moins les primes rendues........3,727 54
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873........30,687 00— 34,414
Primes nettes pour l'année 1873........$148,603 14
Déficit pour l'année 1873........38,246 52
$186,864 84
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu........$60,957 94
Sur les Risques des rivières........10,798
Sur les Risques de mer........35,725 41
Réassurances........7,431 84
Taxes........923 63
Réfaction au lieu de scrip........18,964 01
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer........26,797 98
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés........4,209
$54,965 25
Moins escompte et intérêts........25,612 42— 22,373
Pertes non réglées........$186,864 / 30,00
$186,84

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse........$29,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages........
Effets à recevoir sur Primes........ $52,873 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement........81,083 81
Propriété foncière........50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans........296,546 00
Actions de Banques........44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock........4,000 00
Actions du Harbor Protection Company........386 14
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés........3,200
Bons I. O. des O. F. Hall Association........6,00
Actions de Compagnie d'assurance........1,32
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association........1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions........255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Association d'Assurances
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:
Primes sur les risques de feu........$[illegible] 17
Primes sur les risques de mer........66,[illegible] 72
Primes sur les risques de rivières........32,[illegible] 24
Total........$[illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirés........$123,724 24
Primes remboursées........2,877 32 $126,601 56
Primes nettes acquises........$[illegible],549
A ajouter:
Intérêts........16,24[illegible] 37
Profits et pertes........4,031 44
Primes sur l'or........516 15 — 21,096
$[illegible],645
Pertes payées sur les risques de feu $145,170 15
Pertes payées sur les risques de mer 34,964 75
Pertes payées sur les risques de rivières........12,429 38
Pertes en litige........5,612 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........12,129 55 — 11,506 89
Réassurances........11,[illegible]
Réfaction (rebate)........[illegible]
Commissions d'agences........21,904 63
Dépenses d'agences........5,[illegible]
Licence........[illegible]
Dépenses de bureau........[illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........9,223 [illegible]
Frais de Cours et d'avocats........[illegible]
Bénéfice net........$[illegible]

ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk........$75,967 24
" Louisiana Natl. Bk........5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe........25,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué........28,000 00
Effets à recevoir pour primes........12,031 07
Prêts sur hypothèques........147,542 28
Prêts sur nantissements........20,733 19
Effets à recevoir........18,613 29
Bons........82,413 68
Actions........38,556 78
Primes en voie de recouvrement........49,459 82
Propriété foncière........5,135 64
Propriété mobilière........25,000 00
Dû par divers........6,697 77 494,428

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $50)........257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés........8,012 50
Primes sur risques non terminés........123,724 24
Pertes non réglées........17,941 55
Dû à divers........701 21 402,959
Surplus........$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:
1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $50 par action:
2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant ne deleurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires a le montant brut de leurs primes;
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON Président

DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX, M. MUSSON.
14 j anv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 2 Janvier 1874

ACTIF:
Prêts et escomptes........$656,394 [illegible]
Bonds des Etats-Unis........466,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or........
Diverses actions........73,755 42
Dû par Banques et Banquiers........17,777 50
Propriétés foncières, meubles et installations........3,209 57
Dépenses courantes........
Billets du Trésor (Legal Tenders)........$232,000 00
Billets de Banques Nationales........11,590 55
Or........14,806 85
Chèques sur banques locales payables en currency........188,303 [illegible]
$1,667,521 [illegible]

PASSIF:
Capital payé........$600,000 00
Surplus........11,863 [illegible]
Circulation........419,000
Dépôts........[illegible]
Chèques du caissier........[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change........[illegible]
Dû à Banques et Banquiers........[illegible]
Dividendes non-réclamés........[illegible]